

COMPTE RENDU SEANCE DU 29 AVRIL 2021

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : Mme NÉE Sylviane, M. BERSAC Claude, Mme Martine MARTHE-ROSE, M. Thierry BOUSSARIE, Mme BALLOU Myriam, Mme BALLOU Raymonde, Mme BERSAC Monique, Mme MILLOT Adeline, M. MAZIERE Patrick, M. MOIRAND Bernard
Secrétaire de séance : Mme Martine MARTHE-ROSE

.....

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Approbation** des comptes rendus du 12 mars, 28 mars et 14 avril 2021
2. **Délibérations** :
 - a. Convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » à l'école
 - b. Chemin Petit Jumilhac
 - c. Convention autorisant la mise en place d'une vente de pizza et montant de la taxe demandée
 - d. Points poubelles
3. **informations** :
 - a. assainissement stade
 - b. assainissement collectif
4. **Questions diverses**

.....

Après quelques remarques sur le compte rendu du 12 mars notamment de mettre les noms des personnes qui s'abstiennent ou qui votent contre, et corriger Madame « La Maire » à chaque fois que cela est nécessaire, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Mme la Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération, concernant la demande d'un référent pour le Comité Communal Feux et Forêts.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter cette délibération à l'ordre du jour.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PETIT DEJEUNERS A L'ECOLE

Madame La maire propose de mettre en place une convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » entre Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse représenté par le directeur académique des services de l'éducation nationale de Dordogne agissant sur délégation du recteur de l'académie de Bordeaux et la Commune de La Chapelle Faucher ;

Celle-ci concernera les enfants de l'école maternelle et primaire de la Toute Petite Section au CP. Ils seront servis les jours d'écoles par le personnel de l'école et le ministère contribuera sur la base d'un forfait par élève par un arrêté attributif de subvention.

Cette convention serait conclue pour la fin de l'année 2020-2021 soit du 10 mai 2021 jusqu'aux vacances d'été et pourra être reconduite par avenant pour l'année 2021-2022.

Pour : 1

Contre : 8 Mme Martine MARTHE-ROSE, Mme Monique BERSAC, Mme Raymonde BALLOU, Mme Myriam BALLOU, M. Claude BERSAC, M. Bernard MOIRAND, M. Patrick MAZIERE, M. Thierry BOUSSARIE

Abstention : 1 Mme Adeline MILLOT

Après en avoir discuté, le Conseil n'est pas contre cette idée mais demande une réflexion avant la mise en place de cette convention

Mme Martine MARTHE-ROSE demande une réunion de la commission des affaires scolaires avec le personnel enseignant.

.....

Délibération n°2021-17

CHEMIN DU PETIT JUMILHAC

Madame La Maire expose la demande de M David EYRAUD et M VAN WASSENHOVE pour l'acquisition d'un chemin rural appartenant à la Commune.
Ce chemin rural est situé le long des parcelles 450 et 451. (cf.plan)

Exposé des motifs :

M. David Eyraud propriétaire des parcelles 450 et 449

Souhaite acquérir la partie de chemin rural situé entre la parcelle N°450 et 449.

Et M. Van Wassenhove propriétaire des parcelles 451 et 447

Souhaite acquérir la partie de chemin rural situé entre la parcelle n° 451 et 447.

Cette modification entraine la perte d'usage du public et le déclassement de cette section de chemin rural.

En contrepartie, M. Van Wassenhove vend à la commune une partie de la parcelle n° 447 sur une largeur de 3,50m.

L'achat par la commune d'un nouveau segment permettra de rétablir l'usage par le public de ce chemin rural.

Les frais correspondants de cette opération seront intégralement pris en charge par M. David Eyraud :

- Frais de géomètre (frais fixes, instruction du dossier, division, document d'arpentage, pose et fourniture de borne, aliénation du chemin rural, rédaction du dossier d'enquête...),
- Les jours honoraires du commissaire enquêteur,
- Les frais de publication d'annonces,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit Petit Jumilhac, en application de l'article L 11-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- D'autoriser Mme la Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Délibération n° 2021-19

CONVENTION AUTORISANT LA MISE EN PLACE D'UNE VENTE DE PIZZA ET LE MONTANT DE LA TAXE DEMANDEE

Madame La Maire explique à l'assemblée qu'elle a reçu une demande de Monsieur DELAGE Denis

Lequel sollicite l'autorisation d'occupation du domaine public les jeudis pour la vente de pizza sur l'espace situé Place de la Bascule.

Cet endroit permet un stationnement du camion pizza ainsi que les véhicules des clients. Elle propose de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 50.00€ par an, comme pris lors de la délibération du 30/01/2016 N°152

- Après en avoir délibéré le conseil décide de fixer, compte tenu de la crise sanitaire, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2022, une redevance pour occupation privative du domaine public d'un montant de 1.00 € symbolique à l'encontre de M.DELAGE Denis
- Précise que le véhicule équipé pour la cuisson et la vente des pizzas stationnera sur la bascule seulement les jeudis après-midi et en soirée. Il devra ensuite libérer l'emplacement.
Qu'un contrat d'occupation privative du domaine public (sur environ 20m²) sera pris par Mme. La Maire.
- Autorise Mme. La Maire ou l'Adjoint Délégué à émettre le titre correspondant à l'encontre de M DELAGE Denis ainsi qu'à signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2 M Bernard MOIRAND, Mme Sylviane NÉE

.....

Délibération n° 2021-19

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE FEUX DE FORETS

Mme La Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les membres du Comité Communal Feux de Forêts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le conseil Municipal arrête comme suit la composition du Comité Communale Feux de forêts, avec l'accord des personnes concernées :

M Patrick MAZIERE

M Claude BERSAC

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

.....

POINT POUBELLES

M Bernard MOIRAND expose la réunion qui a eu lieu avec M SEGUY Éric.

Avec le changement de bureau du SMCTOM, la disposition des poubelles a été revue.

Les bacs à trappe seront répartis au prorata dans les communes.

Pour la commune il est prévu 5 bacs noirs et 4 bacs jaunes, là où les bacs seront installés, les poubelles individuelles et semi collectives seront supprimées.

Pas de changement pour les bacs en verre et papiers, seul l'emplacement au pont sera transféré au lieu-dit Rochevideau.

La question se pose sur l'équité de traitement selon les foyers tant sur les lieux de collecte que pour le paiement de la redevance.

Madame La Maire précise qu'elle est contre le principe d'une discrimination de traitement et contre leur implantation de ce type de containers.

Un vote est demandé pour que le conseil donne son avis sur le fait que l'on ne peut plus considérer ce service comme un service public et contre l'implantation des bacs à trappe sur la commune.

Mme Monique BERSAC ne prend pas part au vote car elle travaille au SMCTOM et ne peut pas être juge et partie.

Vote de la proposition du SMCTOM pour l'implantation des poubelles à trappe (5 bacs noirs et 4 bacs jaunes) :

Contre : 6 Mme Sylviane NÉE, M Patrick MAZIERE, Mme Myriam BALLOU, Mme Raymonde BALLOU, Mme Adeline MILLOT, Mme Martine MARTHE-ROSE

Absentions : 3 M Bernard MOIRAND, M Thierry BOUSSARIE, M Claude BERSAC

Mme La Maire adressera un courrier au SMCTOM pour l'informer de ce vote.

INFORMATIONS

Assainissement Non Collectif M CHEVREL de la Communauté de Communes Dronne et Belle informe que suite au courrier envoyé pour la mise aux normes de l'assainissement non collectif, certaines personnes n'ont toujours pas répondu.

Assainissement collectif M CHEVREL de la Communauté de Communes Dronne informe que suite au contrôle d'assainissement effectué en janvier 2020, l'assainissement du stade n'est pas conforme et que la commune a 4 ans pour se conformer à la réglementation.

Départ De Mme Adeline MILLOT à 19h26

Compte rendu des réunions

Réunion du SCMTOM le 14 avril. Vote d'une augmentation de la taxe de 7%, les sacs jaunes sont amenés à disparaître à terme, il faudra tenter d'implanter des zones de compostages dans les cimetières.

QUESTIONS DIVERSES

Commémoration : Information sur le déroulement du 8 mai : les directives de la préfecture nous imposent qu'il n'y ait pas de public. Les diverses informations sur les commémorations seront affichées près de la salle des associations.

Elections : Pour les élections, la vaccination des conseillers qui participeront au bureau de vote est demandée et les personnes non vaccinées seront prioritaires ;

Campagne de la capture des chats : elle va être prolongée, il a déjà été procédé à la capture de 15 chats dont 5 chattes pleines.

Bouilleur de cru : Un tableau doit être mis à jour avec la correction des lieux dits et la mise à jour des personnes décédées.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 27 mai 2021

.....

Fin de séance à 19h47

